

# Vox populi : précurseurs et postérité du peuple "plaintif et langoureux" du "Quadrilogue invectif"

Florence Bouchet

## ► To cite this version:

Florence Bouchet. Vox populi : précurseurs et postérité du peuple "plaintif et langoureux" du "Quadrilogue invectif". Florence Bouchet, Sébastien Cazalas, Philippe Maupeu. Le Pouvoir des lettres sous le règne de Charles VII (1422-1461), Honoré Champion, pp.71-88, 2020, 978-2-7453-5475-4. hal-03117037

HAL Id: hal-03117037

<https://hal-univ-tlse2.archives-ouvertes.fr/hal-03117037>

Submitted on 3 Feb 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

---

# Le Pouvoir des lettres sous le règne de Charles VII (1422-1461)

Sous la direction de Florence Bouchet,  
Sébastien Cazalas et Philippe Maupeu



---

HONORE CHAMPION  
PARIS

---

**VOX POPULI:**  
**PRÉCURSEURS ET POSTÉRITÉ DU PEUPLE**  
**« PLAINTIF ET LANGOUREUX »**  
**DU *QUADRILOGUE INVECTIF***

Alain Chartier écrit le *Quadrilogue invectif* dans le courant de l'année 1422, avant la mort de Charles VI (21 octobre). Après celle-ci, le dauphin Charles va chercher à succéder à son père mais il n'est encore que « roi de Bourges », mis au ban de son propre royaume depuis le traité de Troyes (1420)<sup>1</sup>. La situation de la France n'est pas seulement catastrophique sur les plans politique et militaire. Les aléas climatiques, depuis les années 1350, ruinent les récoltes et engendrent, avec l'enchérissement des denrées, la disette. Le Bourgeois de Paris remarque, au cours des années 1421-1422, une alternance désastreuse de périodes de froid et de chaleur excessifs<sup>2</sup>. En outre l'extension de la guerre sur le territoire français perturbe le travail agricole ; les champs sont laissés en friche. La conjonction des calamités humaines et naturelles semble, à cette époque, atteindre un paroxysme. Thomas Basin dépeint les campagnes dévastées au début de son *Histoire de Charles VII*<sup>3</sup>.

Après l'admonestation de France à ses enfants, le Peuple (qui incarne dans le *Quadrilogue invectif* principalement la paysannerie, symbolisée sur le manteau de France par « bestes, plantes, fruiz et

---

<sup>1</sup> Charles VI reconnaît son gendre, le roi anglais Henry V, comme hériter du trône de France. Mais celui-ci meurt en 1422, peu avant Charles VI ; c'est alors le duc de Bedford qui est nommé régent durant la minorité du très jeune Henry VI (encore nourrisson).

<sup>2</sup> *Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. C. Beaune, Paris, LGF, « Lettres gothiques », 1990, § 308, 321, 324, 338, 352.

<sup>3</sup> Thomas Basin, *Histoire de Charles VII*, éd. et trad. C. Samaran, Paris, Les Belles Lettres, t. I (1407-1444), 2<sup>e</sup> éd. 1964, p. 84-87 (livre II, chap. 1 : état du royaume en 1422). Une nouvelle traduction a récemment paru : *Histoire de Charles VII et Louis XI*, introduction, traduction et notes par J. Blanchard, F. Collard et Y. de Kisch, Paris, Pocket, 2018 (découpage du texte inchangé).

semences »<sup>4</sup>) est le premier à prendre la parole pour se justifier et se plaindre. Sa prise de parole véhémement et pathétique frappe par un ton plutôt nouveau, qui tranche à première vue avec la représentation péjorative ou satirique du *vilain* dans les œuvres des XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles<sup>5</sup> qui en font un homme sauvage, ou bien un travailleur âpre au gain, retors ou couard, voire un fauteur d'atrocités lors de la Jacquerie de 1358 dont Froissart laisse une description horrifiée<sup>6</sup>. Quant à la tradition idéalisante de la pastorale, elle déforme autrement le monde rural<sup>7</sup>.

Le contenu argumentatif du discours du Peuple, tel que le donne à entendre Chartier, n'est cependant pas sans devanciers. L'enquête qui suit permettra aussi d'en apprécier l'influence ultérieure.

### LES PLAINTES DU PEUPLE DANS LE *QUADRILOGUE INVECTIF*

Il convient tout d'abord de rappeler les grandes lignes du discours du Peuple. Immédiatement après la virulente accusation lancée par France à ses trois enfants (le Peuple, le Chevalier et le Clergé), celui-

---

<sup>4</sup> Alain Chartier, *Le Quadrilogue invectif*, éd. F. Bouchet, Paris, Champion, 2011, p. 11. Les miniatures frontispices figurent le Peuple en paysan. L'assignation sociologique du Peuple fluctue toutefois ; il est à certains moments question d'ouvriers et de citadins (p. 52-53) et, globalement, des travailleurs («peuple de labour», p. 38) correspondant aux anciens *laboratores*. L'appellation « tiers estat » ne sera officialisée qu'aux états généraux de 1484. La diversification des conditions socioprofessionnelles, dès le XIII<sup>e</sup> siècle, empêche de concevoir un peuple univoque. La paysannerie, elle-même stratifiée, compte des riches et des pauvres. La bourgeoisie, qui monte en puissance sous les règnes de Charles VII et de Louis XI, ne peut être englobée dans le Peuple plaignant. Sur l'évolution de la société et les conflits de classe, voir Robert Fossier, *La société médiévale*, Paris, Armand Colin, 1991, p. 375-436.

<sup>5</sup> Voir le gardien de taureaux décrit par Calogrenant au début du *Chevalier au lion* de Chrétien de Troyes, le *Roman de Renart*, *Le pet du vilain* de Rutebeuf, etc. Marie-Thérèse Lorcin, «Du vilain au paysan sur la scène littéraire du XIII<sup>e</sup> siècle», *Médiévales*, 61, 2011, p. 163-186 ; Michel Zink, «La suffisance du paysan dans la littérature française du Moyen Âge», Bonn, 1986, repris dans *Les voix de la conscience. Parole du poète et parole de Dieu dans la littérature médiévale*, Caen, Paradigme, 1992, p. 247-260.

<sup>6</sup> Jean-Louis Roch explique que les paysans ont exercé un droit d'autodéfense légitime : «La guerre du peuple : autodéfense, révolte et pillage dans la guerre de Cent Ans», dans *Images de la guerre de Cent Ans*, éd. J. Maurice, D. Couty et M. Guéret-Laferté, Paris, PUF, 2002, p. 47-61.

<sup>7</sup> Voir Joël Blanchard, *La Pastorale en France aux XII<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. Recherches sur les structures de l'imaginaire médiéval*, Paris, Honoré Champion, 1983, ainsi que l'article de Daisy Delogu dans ce volume.

ci réplique de manière plaintive et désespérée. Il se présente comme victime : « d'aultruy coulpe je porte la tresaspre penitance »<sup>8</sup> et dénonce l'injuste loi du plus fort. C'est pourtant lui qui par son travail nourrit les autres : « ilz vivent de moy et je meur pour eulx »<sup>9</sup>. Les guerriers, au lieu de combattre l'ennemi anglais, s'en prennent au peuple, pillent les campagnes, lesquelles sont laissées à l'abandon : « les espoiz sont contre moy a la destruction de ma povre substance et de ma miserable vie. [...] Or couvendra il les champs demourer dessers »<sup>10</sup>. C'est le règne de la force et de l'injustice. Il est pourtant imprudent de ruiner le peuple, qui est comme « l'espargne »<sup>11</sup> nourricière de la nation. Le Peuple avertit qu'il risque de « perdre pacience entierement »<sup>12</sup> et de se révolter si les chevaliers restent incompetents à la guerre. Il revendique en outre une égale dignité sociale vis-à-vis des autres états : « Le peuple si est membre notable d'un royaume, sans lequel les nobles ne le clergié ne peuvent suffire a faire corps de police »<sup>13</sup>. Il en appelle à la justice divine et conclut en revenant à son idée initiale : le blâme met un comble à la misère du Peuple, qui en vient à souhaiter mourir<sup>14</sup>.

Une telle situation apparaît insupportable car sous-tendue de paradoxes qui dénoncent l'injustice. Le Peuple adopte la figure du juste persécuté. Le Chevalier ne l'entend évidemment pas de cette oreille et retourne avec aigreur les griefs contre son interlocuteur.

Le Peuple, indigné, reprend donc la parole pour récuser les accusations du Chevalier. Il n'est pas responsable de la guerre par sa versatilité ou pour avoir soutenu les mauvais partis ; c'est d'abord la faute de la noblesse car « la folie des mendres hommes est fondee sur l'outraige des plus grans »<sup>15</sup> mus par l'ambition sociale, financière et politique. Dès avant la guerre, ce sont les chevaliers qui par leurs « pompes demesurees » et leurs « oisivetez aouillees de toutes delices » ont mené le royaume à sa présente « confusion »<sup>16</sup>. Leur cupidité insatiable a

---

<sup>8</sup> *Quadrilogue*, éd. cit., p. 26.

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 27.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 27-28.

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 30.

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 31.

<sup>13</sup> *Ibid.*

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 32-33.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 48.

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 49.

motivé la réprobation populaire, laquelle ne peut donc être incriminée par le Chevalier. Lui et ses semblables ont d'ailleurs, plus que le Peuple, soutenu de mauvais partis ; le Peuple n'a fait que se fier aux avis de «presumptueux clers»<sup>17</sup>. Au Chevalier qui lui reprochait son manque d'assistance, le Peuple rétorque qu'il a été échaudé par l'exemple de maintes villes abandonnées par leurs défenseurs dès que les biens qui servaient à les entretenir ont manqué. Et si des gens du peuple ont eux-mêmes pris les armes et commis certaines violences dont on taxe les chevaliers, c'est à l'imitation de ces derniers. En définitive, les péchés de la chevalerie inhibent sa capacité à remporter la «victoire sur [s]es ennemis»<sup>18</sup>.

Cette *disputatio* verbale amorce bien un échange «investif», que le Clergé s'efforcera par la suite de canaliser. Certains griefs émis par le *vilain* du *Débat patriotique* (ou *Debat du herault, du vassault et du villain*)<sup>19</sup> font écho à ceux du Peuple dans le *Quadrilogue*. La parole de ce dernier, plus ample, est également plus chargée d'émotion.

Les miniatures frontispices de certains manuscrits du *Quadrilogue investif* (par exemple BnF fr. 126 et 19127) attirent l'attention sur la figure pathétique du Peuple gisant à terre, les habits en lambeaux, conformément à la description initiale<sup>20</sup>. Le plus frappant à cet égard est le manuscrit 1216 de la Beinecke Library (Yale)<sup>21</sup>, où France, essuyant ses larmes dans un voile blanc, pointe de l'index droit le Peuple étendu sur le dos (**Fig. 2**). L'image introduit une ambivalence absente du texte de Chartier : France ne semble pas pleurer seulement sur son sort, mais aussi sur celui du Peuple. Ce dernier gît, tel un pantin désarticulé, bras et jambes écartés ; son corps, peint en grisaille, a la pâleur de la mort. Sa posture offre un contraste maximal avec celle, verticale et semble-t-il impassible, du Chevalier et du Clergé aux pieds desquels il se trouve.

<sup>17</sup> *Ibid.*, p. 50.

<sup>18</sup> *Ibid.*, p. 51.

<sup>19</sup> Voir *Poèmes d'Alain Chartier*, éd. J. Laidlaw, Paris, Union générale d'éditions, «10/18 bibliothèque médiévale», 1988, p. 232-234, notamment les huitains XLIV-XLVIII, L-LI ; on ignore si ce *Débat patriotique*, daté entre 1421 et 1426, a été écrit avant ou après le *Quadrilogue*.

<sup>20</sup> Voir *Quadrilogue*, éd. cit., p. 14.

<sup>21</sup> Sur ce manuscrit, voir la contribution de Hanno Wijsman dans ce volume.

## PRÉCURSEURS DE CHARTIER

Le malaise du « pauvre peuple » avait néanmoins trouvé des porte-parole en plusieurs auteurs<sup>22</sup> dès la fin du XIV<sup>e</sup> et le début du XV<sup>e</sup> siècle.

Honoré Bovet, dans *L'arbre des batailles*, traité écrit entre 1386 et 1389 pour le jeune Charles VI, avait déjà dénoncé les exactions des soldats à l'encontre du peuple et l'indifférence des grands :

Dieu voit bien comment lez gens d'armes du jour d'uy font oultrageusement lez finances poier aux povres gens par especial qui labourent lez vingnez et lez terres et donnent après Dieu de leur labour a vivre a tout el monde. Par Dieu, j'en ay pitié et douleur au cuer d'oïr et de veoir le grant martire qu'il en font sans nulle Mercy ne charité aux povres qui mal ne scevent ne dire ne penser et qui labourent pour tout lez hommes de estat, dezquelz le pape, lez roys et touz lez hauls seigneurs du monde si ont tout ce qu'ilz vestent, et nulz n'ont de eulz cure<sup>23</sup>.

Le bénédictin provençal exigeait donc la préservation des non-combattants :

A Dieu doncques plaise de mettre es cuers dez roys de ordenner comment en toutes guerres lez povres laboureurs soient seurs et en pais, car au jour d'uy toutez guerres sont contre les povres gens, contre lez beufs et contre lez vaiches, et *ce n'est mie guerre maiz il me semble que ce soit une droite pillarderie*<sup>24</sup>. Car ce n'est mie la maniere de guerroyer selon l'ordenance de deue chevalerie ne de l'ancienne coustume dez noblez batailleurs lezqueulz soustenoient justice pour dammes vefvees, enfens orphelins et povrez gens. Au jour d'uy font tout par le contraire [...] <sup>25</sup>.

---

<sup>22</sup> En raison du bilinguisme latin-français de Chartier, il faudrait aussi chercher d'éventuelles sources latines à ses propos : le carme Jean de Venette ou, parmi les premiers humanistes français, Nicolas de Clamanges ; l'enquête n'a pu être menée dans le cadre de cette étude.

<sup>23</sup> Honoré Bovet, *L'arbre des batailles*, éd. R. Richter-Bergmeier, Genève, Droz, 2017, IV, 47, p. 317-318.

<sup>24</sup> Cf. *Quadriologue*, éd. cit., p. 27 : « Ce n'est pas guerre qui en ce royaume se mayne, c'est une privee roberie ».

<sup>25</sup> *Ibid.*, IV, 102, p. 476-477. Dans son Introduction, l'éditeur précise que cette promotion d'une éthique de la guerre tenant compte des « civils » se renforçait alors : voir les références données dans les notes 131 à 133, p. LVI.

Philippe de Mézières, dans le *Songe du vieil pelerin* (1389), autre miroir du prince adressé au jeune Charles VI, avait accusé de manière tout aussi claire :

Que se dira, dist la chambriere Magnificence, du pauvre peuple de France, combatu, occis, mangié et rançonné, non pas des ennemis tant seulement, mais, qui pis est, de sa chevalerie propre ? Qui pourroit reciter a plain la cruaulté et tyrannie qui se fait chacun jour sur le peuple par les gens d'armes et autres de la dicte chevalerie ? Et comment, après ce qu'ilz ont payé au seigneur les tailles et impositions, de ce que tant peu il leur est demouré, en ung moment ilz sont pilliez et robés ? Les pauvres hommes sont batuz et travailliez et les bonnes femmes deshonnourees et les vierges efforcees publiquement et violees, contre les reigles de vray chevalerie<sup>26</sup>.

Parlant au nom de l'Université, Jean Gerson, dans son célèbre sermon pour la réforme du royaume *Vivat Rex* adressé à Charles VI le 7 novembre 1405, dénonce d'entrée de jeu par de virulentes antithèses l'« oppression crueuse de peuple » qui reçoit

pour justice violence, pour misericorde rapine, pour protection destruction, pour soustenance subversion, pour pasteurs pilleurs, pour deffendeurs persecuteurs ; violacion de pucelles, prostitution de marieez, boutemens de feu en aucuns saintz lieux, prophanation de saintcez places, murtrissemens de plusieurs ; voir qui pis est et horrible merveille, occire soy mesmes par raage et desespoir des contraignans qu'ilz ne peuvent endurer, et a brief dire, elle voit honteuse et miserable dissipacion de ce royaulme que Dieu ne veuille se remede n'y est mis et convenable provision<sup>27</sup>.

Plus loin, il insiste sur la nécessité de payer correctement les « gens d'armes et soldoiers » afin d'éviter que ces derniers ne détroussent et violentent le « povre peuple » ; il peint un tableau pathétique du « povre homme » et de la « povre femme » déjà réduits à la misère par de multiples impôts et de surcroît opprimés par « sergens » et « preneurs » qui achèveront de les dépouiller. Finalement,

---

<sup>26</sup> *Songe du vieil Pelerin*, éd. G. W. Coopland, Londres, Cambridge University Press, 1969, vol. I, p. 528. J'accentue les *e* toniques en fin de mot.

<sup>27</sup> Jean Gerson, *Œuvres complètes*, éd. Mgr. P. Glorieux, vol. VII/2 (*L'œuvre française*), Paris, Desclée & C<sup>ie</sup>, 1968, p. 1138-1139.



s'entrebatreron gens d'armez qui ne seront point contens de *riens prendre ou riens n'a*<sup>28</sup>; mais menaceront de paroles, et batteront de fait l'omme et la femme, ou bouteront le feu en l'ostel se ilz ne les rançonent [...]<sup>29</sup>.

Gerson conclut ce point en explicitant la valeur emblématique de ce pauvre homme, qui préfigure le personnage collectif<sup>30</sup> du Peuple dans le *Quadrilogue invectif*:

Et pourroit par aventure sambler petite chose de ce que je ne parle que d'ung homme. Croiez, messeigneurs, tout de certain comme de la mort, qu'il y en a mil et mil et plus de dix mil par le royaulme pis demenez<sup>31</sup>.

Christine de Pizan, dans le *Livre du corps de policie* (entre 1404 et 1407), dénonce à son tour les exactions des « gens d'armes » et met en garde contre leurs conséquences :

ceux qui sont establis pour la deffence du peuple eulx-mesmes le pillent, ro bent et gastent, voire si cruelment plusieurs y a qui sans occire et bouter feu les ennemis pis ne pourroient faire. Si n'est mie la droite voie de guerrier, qui doit estre juste et sans extorcion, ou se non les gens d'armes et les princes qui pour guerrier les envoient sont en grant peril que l'ire de Dieu chee sur eulx et griefment les punisse, car il n'est pas doute que *les maudissons du peuple a bon droit donnees par trop se sentir oppressé*<sup>32</sup> pevent empetrer vers Dieu maintes males aventures<sup>33</sup>.

---

<sup>28</sup> Cf. *Quadrilogue*, éd. cit., p. 28 : « ... pour ce que je n'ay baillié ce que j'ay et ce que je n'ay mie ».

<sup>29</sup> *Ibid.*, p. 1170-1171.

<sup>30</sup> Jean Batany, « Allégorie et typologie: le tiers état dans quelques sotties et moralités », *Approches langagières de la société médiévale*, Caen, Paradigme, 1992, p. 175 et 179.

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 1171.

<sup>32</sup> Cf. *Quadrilogue*, éd. cit., p. 32 : « je suis [...] la proie des autres qui me contraignent a crier a Dieu vengeance contre eulx de l'importable et dure affliction qu'ilz me donnent. »

<sup>33</sup> *Livre du corps de policie*, éd. A. J. Kennedy, Paris, Champion, 1998, p. 14. Plus loin, Christine rappelle que les « simples laboureux », quoique méprisés, sont « de tous estas le plus necessaire » puisque leur travail nourrit tout le monde (*ibid.*, p. 108). Pour une analyse plus large, voir Susan J. Dudash, « Christine de Pizan's Views of the Third Estate », dans *Contexts and Continuities. Proceedings of the IVth International Colloquium on Christine de Pizan*, éd. Angus J. Kennedy et alii, Glasgow, University of Glasgow Press, 2002, vol. II, p. 315-330 et Pierre André Sigal, « Christine de Pizan et le peuple », *ibid.*, vol. III, p. 811-828.

Laurent de Premierfait, dans le prologue de sa traduction du *De casibus* de Boccace en 1409, s'émeut encore :

Quele et com grant iniquité, service et austerité ce soit veoir les simples laboureurs proufitables a tous, et nuisans a nul homme, estre par apperte violence oppressez et dechaciez de leurs povres maisons, mutilez, batuz et injuriez de fait et de paroles [...]. De leurs gains et labours sont comblées et esplendies les tables des roys, des princes et d'autres quelzconques, non pas seulement hommes, mais bestes et oyseaulx, soient privez ou sauvages. Et en eulx est tele frugalité et sobresse, que pour aisier et secourir les aultres ilz seuffrent volontairement disettes et mesaises. Ilz *portent le joug de servitude*<sup>34</sup> et le grief fès de truage. Ilz regrettent seulement que *ilz ne possident mie en seurté*<sup>35</sup> et en paix ce pou qui leur demeure, après dame sainte Eglise et leurs aultres seigneurs satisfais de leurs rentes, demaines et subsides<sup>36</sup>.

On le voit, tous ces auteurs mobilisent plusieurs arguments qui seront formulés par le Peuple du *Quadrilogue* : les exactions dont il est victime, autant du fait des soldats censés le défendre que des ennemis ; sa fonction nourricière pour le pays tout entier, qu'il est par conséquent idiot de mettre à mal ; la lourdeur d'impôts injustes ; son désespoir qui le pousse à devenir à son tour violent ou à souhaiter mourir ; les manquements à l'éthique de la guerre et la menace d'une punition divine des coupables. Certaines formules trouvent un net écho sous la plume de Chartier.

Les malheurs du Peuple – hélas pour lui – n'avaient guère changé à l'époque de Chartier. L'innovation principale de ce dernier semble avoir consisté à donner la parole *au* Peuple «plaintif et langoureux» auquel ne reste que «la voix et le cry»<sup>37</sup>, au lieu de parler *du* peuple. À plusieurs reprises, le Peuple souligne son implication verbale, donnant un poids nouveau aux «parolles legieres du menu peuple»<sup>38</sup>, ces paroles que le Chevalier nomme «murmure»<sup>39</sup> : «tant puis-je dire que»,

<sup>34</sup> Cf. *Quadrilogue*, éd. cit., p. 59 : «par vous est mis le joug de servitude sur les treshaultes puissances» (discours du Clergé).

<sup>35</sup> Cf. *ibid.*, p. 27 : «ilz me gardent bien de menger mon pain en sceurté.»

<sup>36</sup> *Des cas des nobles hommes*, ms. BnF fr. 226, f° 4, cité par Louis Thuasne (éd.), *Roberti Gaguini Epistole et Orationes*, Paris, Bouillon, t. II, 1903, p. 335.

<sup>37</sup> *Quadrilogue*, éd. cit., p. 26.

<sup>38</sup> *Ibid.*, p. 50.

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 49. Il s'agit du *murmur* de révolte qui passait pour peccamineux ; voir Carla Casagrande et Silvana Vecchio, *Les péchés de la langue*, Paris, Cerf, 1991, p. 181-186.

«A peu de parolles, je ose affermer», «Assez me vueil de ceste chose taire a poi de parler»<sup>40</sup>. Le Chevalier visé par ces propos s'en offusque :

quant tu pues et oses, tes faiz et tes parolles sont en rigueur, mais quant crainte te oste le hardement, encore demeure ton langaige aigre et poignant<sup>41</sup>.

Maître Alain, «lointain imitateur des orateurs» latins, adepte d'une parole vive et persuasive, prête ainsi son éloquence pétrie d'antithèses et de paradoxes dénonciateurs au Peuple. Celui-ci, présent *viva voce*, y gagne en capacité à susciter l'empathie. Il y gagne en puissance rhétorique et intellectuelle, et à ce niveau la parole du Peuple n'est pas réaliste : on sent que c'est le clerc instruit et engagé, Chartier, qui parle à travers lui et prend la défense d'un état qui n'a pratiquement pas l'usage direct de la parole dans les instances politiques du royaume.

En quelque sorte, la représentation du Peuple par Chartier dans le *Quadrilogue invectif* fonctionne en écho à la représentation du Peuple par délégation dans les assemblées des états, où les plus humbles restaient absents. Charles VII, entre 1421 et 1439, a recherché le soutien politique et financier d'assemblées provinciales ou générales régulièrement convoquées<sup>42</sup>. Le peuple y est représenté par ses membres les plus instruits mais

[I]es discrets murmures de la plèbe ne pénètrent guère, ou de manière occasionnelle et subreptice, dans l'enceinte de ces nouveaux lieux de pouvoir que sont les assemblées représentatives<sup>43</sup>.

Reste que les requêtes adressées au roi dans ces assemblées consultatives mobilisent une charge pathétique analogue à celle du discours du Peuple chez Chartier. Michel Hébert note que «l'argument de la pauvreté nourrit une rhétorique misérabiliste qui colore partout le langage de la supplique politique»<sup>44</sup> : corrélée à la guerre, aux impôts et aux épidémies, elle entraîne le dépeuplement de zones entières.

<sup>40</sup> *Quadrilogue*, éd. cit., p. 50-51.

<sup>41</sup> *Ibid.*, p. 51.

<sup>42</sup> Voir Michel Hébert, *La voix du peuple. Une histoire des assemblées au Moyen Âge*, Paris, PUF, 2018, p. 60-61, 189 et Antoine Thomas, *Les états généraux sous Charles VII*, Paris, Picard, 1878.

<sup>43</sup> M. Hébert, *ibid.*, p. 207.

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 279.

## INFLUENCE DU *QUADRILOGUE INVECTIF* SOUS LE RÈGNE DE CHARLES VII

Le caractère « parathéâtral »<sup>45</sup> du *Quadrilogue invectif* a-t-il préparé la voie à des imitations dramatiques ? Sans mettre en scène une confrontation des trois états, Michault Taillevent a gardé en mémoire plusieurs formules frappantes du Peuple, qu'il attribue au personnage emblématique de Povre Commun qui ouvre la *Moralité* écrite à l'occasion du traité d'Arras conclu entre Charles VII et Philippe le Bon en 1435 : « Je mœurs tout vif sans contredire, / Je vis en morant, grief martir »<sup>46</sup> ; « Et m'a on osté et fourtrait / Jusques au cler sanc ma substance »<sup>47</sup> ; « Ceulx vont quitte qui ont fourfait / Et j'en porte la penitance »<sup>48</sup>. Les plaintes de Povre Commun, épuisé par la guerre, débouchent sur un vibrant appel à la paix, préoccupation centrale dans l'œuvre de Chartier. Povre Commun réussit à convaincre ses interlocuteurs<sup>49</sup> et a le dernier mot de la pièce. La *Moralité nouvelle de la Croix Faubin*, datée du milieu du xv<sup>e</sup> siècle (sans certitude absolue, il est vrai), présente d'autres analogies, argumentatives ou lexicales, avec le *Quadrilogue invectif*. Pain représente les laboureurs et Vin les vigneron ; tous deux se plaignent de l'oppression de Tout (le roi, selon les éditeurs et J.-C. Aubailly<sup>50</sup>), qui extorque leurs biens ou laisse ses ministres, L'Un et L'autre, en faire

<sup>45</sup> J. Batany, art. cit., p. 188. L'adjectif *comicum* qui qualifie le « quadrilogue » dans la rubrique latine qui suit le prologue (éd. cit., p. 8) renvoie au théâtre. Cependant, nuance Batany, « devant le naufrage quasi-total de la littérature théâtrale antérieure à 1430, il serait téméraire de prétendre juger si c'est Alain Chartier qui s'est inspiré du théâtre ou le théâtre qui s'est inspiré de lui. » (*ibid.*, p. 179)

<sup>46</sup> *Moralité faicte par Michault Taillevent*, v. 13-14, dans Robert Deschaux, *Un poète bourguignon du xv<sup>e</sup> siècle, Michault Taillevent*, Genève, Droz, 1975, p. 88 ; cf. *Quadrilogue*, éd. cit., p. 28 : « Je vif en mourant ». Mais cette parole n'est point écoutée : « Je crye, je plains, je soupire, / Et sy ne me voeult nulz oïr », v. 15-16.

<sup>47</sup> *Ibid.*, v. 75-76, p. 90 ; cf. *Quadrilogue*, éd. cit., p. 27 : « les esploiz sont contre moy a la destruction de ma povre substance et de ma miserable vie ».

<sup>48</sup> *Ibid.*, v. 78-79, p. 90 ; cf. *Quadrilogue*, éd. cit., p. 26 : « d'autrui coulpe je porte la tresaspre penitance ».

<sup>49</sup> Amsy : « J'ay mon cœur a Paix tout tourné / Pour pitié et compassion / Que j'ay eu de la passion / Que Povre Commun a souffert. » (v. 573-576)

<sup>50</sup> C'est la 2<sup>e</sup> des « Deux pièces comiques inédites du manuscrit B. N. fr. 904 », éd. D. W. Tappan et S. M. Carrington, *Romania*, t. 91, 362, 1970, p. 161-188 ; J.-C. Aubailly, *Le monologue, le dialogue et la sottie. Essai sur quelques genres dramatiques à la fin du Moyen Âge et au début du xv<sup>e</sup> siècle*, Paris, Champion, 1984, p. 338. Une nouvelle édition vient de paraître : *La Moralité de la Croix Faubin*, éd. A. Hindley, dans *Recueil général de moralités d'expression française*, éd. J. Beck, E. Doudet et A. Hindley, t. II, Paris, Classiques Garnier, 2019, p. 279-308.

autant. Ceux-ci viennent réclamer avec insistance un argent que les malheureux n'ont pas. Ces derniers se disent, comme le Peuple du *Quadrilogue*, dépouillés de leur «su(b)stance»<sup>51</sup> et souhaitent mourir. Justice<sup>52</sup>, Foi et Charité manquent à l'appel. Vin résume son malheur, tout en soulignant sa timidité à récriminer :

De desespoir j'ay le cueur tellement  
 Enpoisonner que tout mort je devien,  
 Lors que je panse en mon entendement  
 Que celluy propre qui se vit de mon bien  
 M'a villainement, et n'ose dire rien.  
 Tout de moy vit et Tout me veult destruire,  
 L'Un d'une part me vient oster le myen,  
 L'Autre d'aultre, et sy n'ose mot dire.  
 [...]  
 Et ceulx qui me deussent secours  
 Donner, me font les plus faulx tours  
 Et du tout me veulent destruire<sup>53</sup>.

Pain ajoute que les hommes d'armes feraient mieux de s'en prendre aux ennemis : «Que ne desploient il leur bannieres / Plus tauost dessusz leurs annemys / Que sur nous?»<sup>54</sup> Il se fait menaçant : «Une fois faudra, somme toute, / Sur les pluz granz crier vangence»<sup>55</sup> ; Patience vient reconforter Pain et Vin et leur conseille de «tousjours endurer / Les dommaiges qui [leur] surviennet»<sup>56</sup> mais elle peine à convaincre. La pièce se clôt sur l'interrogation dubitative de Pain : «qui pouroit / Cecy porter paciemment?»<sup>57</sup>

C'est peut-être aussi la lecture du *Quadrilogue invectif*, en plus de celle de Gerson, qui sensibilisa Jean Juvénal des Ursins à la question populaire : dans la première partie de sa longue épître adressée au roi,

---

<sup>51</sup> *Moralité de la Croix Faubin*, éd. cit., v. 138, 460. Cf. *Quadrilogue*, éd. cit., p. 27, cité *supra*. Pierre de Versailles, dans une lettre à Jean Juvénal, vitupère de même les exactions des gens d'armes : «O derelictos homines ab humanitate! quibus non satis est *substantiam pauperum* sumere, nisi etiam sanguinem sugant» (cité par Thuasne, *Roberti Gaguini Epistole et Orationes*, éd. cit., p. 337).

<sup>52</sup> *Ibid.*, v. 354-359; cf. *Quadrilogue*, éd. cit., p. 29-30 : «Justice a laissé son siege tribunal ouquel se siet et preside Voulenté.»

<sup>53</sup> *Ibid.*, v. 270-277 et 287-289.

<sup>54</sup> *Ibid.*, v. 318-320; cf. *Quadrilogue*, éd. cit., p. 27 : «Les armes sont criees et les estendars levez contre les ennemis, mais les esploiz sont contre moy».

<sup>55</sup> *Ibid.*, v. 362-363.

<sup>56</sup> *Ibid.*, v. 450-451.

<sup>57</sup> *Ibid.*, v. 483-484.

*Loquar in tribulacione* (discours préparé pour l'assemblée des états à Bourges en 1440), il détaille «les tyrannies cruelles, dampnables et detestables que seuffre le peuple»<sup>58</sup>, du fait des ennemis mais aussi – ce qui rend la situation plus affligeante et scandaleuse encore – en grande partie du fait de ceux qui devraient le protéger :

Et Dieu scet les tyrannies que a souffertes le povre peuple de France par ceulx qui les deussent avoir gardés [...]. Et n'est cuer si dur que qui verroit ou sauroit les tormens et dures oppressions qui font au peuple, qui n'eust pitié, compassion et grant horreur ; et toutevoie se sont ceulx qui deussent garder et deffendre le peuple. Mais nous avons pour justice violence, pour misericorde rapine, pour proteccion destruccion, pour soustenance subversion, pour pasteurs pilleurs et meurtriers, pour deffenseurs persecuteurs<sup>59</sup>.

Cette rhétorique du paradoxe, faite pour émouvoir, est littéralement empruntée à Gerson<sup>60</sup>, qui sans doute inspira aussi Chartier :

Ennuyeuse chose est a raconter et plus grieuve a soustenir ma piteuse desolation, car je suys en exil en ma maison, prisonnier de mes amis, assailli de mes defendeurs et guerroyé des souldoyers dont le paiement est fait de mon propre chatel<sup>61</sup>.

Jean Juvénal conjure Charles VII d'«avoir clémence, compassion et pitié de [son] peuple»<sup>62</sup>. Comme au début du *Quadrilogue invectif*, il personnifie «la povre France [...] gemissant et plourant», autrefois «en fleur» et maintenant dégradée<sup>63</sup>. Il presse le roi de se réveiller et d'agir, lui reprochant de se tapir dans ses châteaux sans «ouir les plaintes de [son] peuple ainsi tourmenté» ou, s'il en est averti, de «donne[r] confort verbal sans aucun effet»<sup>64</sup>. Il faut dire que Jean Juvénal avait déjà dénoncé les mêmes injustices en des termes similaires dans l'épître

<sup>58</sup> *Écrits politiques de Jean Juvénal des Ursins*, éd. P. S. Lewis, Paris, Klincksieck, 1978, t. I, p. 307. L'auteur, alors évêque de Beauvais, estime que c'est un peuple «de tous estas» qui est maltraité (p. 309, 310, 311).

<sup>59</sup> *Ibid.*, p. 309 (cf. *Quadrilogue*, éd. cit., p. 27 : «Ilz me deussent garder des ennemis, hélas, hélas, et ilz me gardent bien de menger mon pain en sceurté») et 310-311. La formule «pour justice [...] persecuteurs» est reprise dans l'épître *Tres reverends et reverends peres en Dieu*, *ibid.*, p. 56.

<sup>60</sup> *Vivat Rex*, éd. cit., p. 138 citée *supra*.

<sup>61</sup> *Quadrilogue*, éd. cit., p. 29.

<sup>62</sup> *Loquar in tribulacione*, éd. cit., p. 380-381.

<sup>63</sup> *Ibid.*, p. 362 ; la personnification de France est encore plus nettement imitée au début de l'épître *Audite celi* (1435).

<sup>64</sup> *Ibid.*, p. 323.

*Tres reverends et reverends peres en Dieu*, composée à l'occasion de l'assemblée des trois états à Blois en 1433 :

Helas, hélas, hélas, nous veons les troys crueulx et merueilleux flagelz desquelz Dieu nous pugnit en ce royaume, c'est assavoir guerre, famine et mortalité, lesqueulx regnent comme partout en ce royaume ; et ceulx mesmes qui deussent garder le pouvre peuple sont causes desdictes afflictions, et sont plus cause de la destruction du royaume que les ennemis<sup>65</sup>.

Une mise au point est par ailleurs nécessaire au sujet de la *Complainte du pauvre commun et des pauvres laboureurs de France*, que Charles Lenient<sup>66</sup> avait cru pouvoir attribuer à Alain Chartier lui-même, et qu'Auguste Molinier<sup>67</sup> date de 1437. Cette longue doléance proférée par les pauvres du royaume est structurée comme une revue des états, jugés tous plus ou moins responsables des malheurs du peuple, sans pour autant présenter d'écho direct du *Quadrilogue invectif*. Ce poème est inséré dans certaines versions de la *Chronique d'Enguerrand de Monstrelet*<sup>68</sup> (à la date de 1422, après la prise de Saint-Dizier par les Bourguignons) mais selon Douët d'Arcq<sup>69</sup> il s'agit d'un ajout postérieur qui ne doit pas être attribué au chroniqueur bourguignon et reste anonyme.

Charles VII était réputé miséricordieux et «enclin a pitié»<sup>70</sup> : ces doléances du peuple formulées par Chartier et d'autres auteurs sont-elles susceptibles de l'avoir ému et d'avoir infléchi sa politique ? Il est difficile de l'évaluer, même si un certain type de littérature sert à l'époque de miroir du prince. Alain Chartier, par la bouche du Peuple, dénonce un état de fait sans proposer de réforme ; mais c'est un proche

<sup>65</sup> Éd. cit., p. 58. L'ensemble de cette épître semble nourri de souvenirs du *Quadrilogue*, tant dans l'argumentation que dans la formulation.

<sup>66</sup> *La Satire en France au Moyen Âge*, Paris, Hachette, 1859, p. 248-250.

<sup>67</sup> «4290. *La complainte du povre commun et des povres laboureurs de France*», *Les Sources de l'histoire de France - Des origines aux guerres d'Italie (1494)*, t. IV : *Les Valois, 1328-1461*, Paris, Picard, 1904, p. 284.

<sup>68</sup> *La Chronique d'Enguerrand de Monstrelet*, éd. L. Douët d'Arcq, Paris, SHF, t. VI, 1862, p. 176-190.

<sup>69</sup> *La Chronique d'Enguerrand de Monstrelet*, t. IV, 1860, p. 105.

<sup>70</sup> Selon l'expression de Martial d'Auvergne, *Vigiles de Charles VII*, BnF fr. 5054, f° 13v. Voir aussi Basin, *Histoire de Charles VII*, éd. cit., t. II, V, xxv ; George Chastelain, *Chronique*, livre II, chap. 43, dans *Œuvres de Georges Chastelain*, éd. Baron Kervin de Lettenhove, Bruxelles, Heussner, 1863, t. II, p. 184.

conseiller du roi. Quoi qu'il en soit, Charles VII voulait manifestement mettre fin aux exactions des routiers et autres soldats démobilisés qui s'en prenaient aux populations. En théorie, le droit de « prise » (réquisitions sur les biens de l'habitant) était aboli depuis les ordonnances promulguées sous Jean le Bon en 1355 et 1357. Ceci autorisait la résistance aux extorsions<sup>71</sup>, sans toutefois les empêcher. Suite aux états généraux d'Orléans, l'ordonnance du 2 novembre 1439 « pour obvier et donner remède à faire cesser les grands excès et pilleries faites et commises par les gens de guerre, qui par longtemps ont vécu et vivent sur le peuple sans ordre de justice »<sup>72</sup>, prévoyait de renforcer le contrôle royal et les sanctions prévues en cas d'« outrages » commis par les troupes ; mais son application fut entravée par la révolte princière de la Praguerie en 1440. En 1445, la création des compagnies d'ordonnance met en place une armée permanente, à la solde du roi, pour mettre fin aux actions des mercenaires et autres « routiers » qui vivaient sur le pays. Les ordonnances de 1448 et 1451 créent les francs-archers (renforts populaires mobilisables dans toute commune et groupe de cinquante feux, exemptés d'impôts en contrepartie du service rendu).

On sait que cette vaste réforme de l'armée voulue par Charles VII fut décisive pour emporter la victoire finale. Toutefois Basin, dans son bilan du règne de Charles VII, a un jugement mitigé sur l'attention du roi envers ses sujets et plus spécifiquement les couches populaires : si Charles VII fit juger et réprimer « les délits de caractère courant que commettent assez aisément les gens de guerre aux dépens des populations », il fut cependant « assez négligent pour punir les rapines et les dommages de ses mercenaires »<sup>73</sup>. Cette ambiguïté montre la difficulté, là encore, à faire appliquer les ordonnances. Par contre, Basin est formel au sujet des impôts dont se plaignait le peuple : il « eut la main plus lourde que de raison », même après le retour de la paix. Selon lui, cette politique fiscale injuste freina quelque peu le retour de la prospérité<sup>74</sup>.

<sup>71</sup> Voir J.-L. Roch, art. cit., p. 48.

<sup>72</sup> MM. de Vilevaut et de Bréquigny, *Ordonnances des rois de France de la troisième race, recueillies par ordre chronologique. Treizième volume, contenant les Ordonnances depuis le commencement du règne de Charles VII, jusques & compris l'année 1447*, Paris, Imprimerie royale, 1782, p. 306. Je modernise la graphie de la citation.

<sup>73</sup> *Histoire de Charles VII*, éd. cit., t. II, V, xxv, p. 299 et xxvi, p. 305.

<sup>74</sup> *Ibid.*, p. 303 et 309. L'impôt, devenu permanent au XIV<sup>e</sup> siècle pour financer l'effort de guerre, déclencha une vive réaction anti-fiscale ; pour un bilan historique, voir Boris Bove, *Le temps de la guerre de Cent Ans, 1328-1453*, Paris, Belin, 2012,



## APERÇUS AU-DELÀ DU RÈGNE DE CHARLES VII

Jean Juvénal des Ursins se fit encore à plusieurs reprises l'avocat du peuple malheureux : dans la *Proposition faicte devant le roy Louis* (1461) et la *Deliberacion faicte a Tours*, discours composé pour la réunion des états en 1468. Il ne fut pas le seul à rappeler leurs responsabilités aux gouvernants : citons au moins les *Lunettes des princes* de Jean Meschinot (entre 1461 et 1465), les sermons d'Olivier Maillard, *La Ressource du petit peuple* de Jean Molinet (1481).

Les descriptions récurrentes des misères plébéiennes prennent un tour topique ; mais la prise de parole du peuple gagne en visibilité. Dans les dernières décennies du xv<sup>e</sup> siècle, on voit se multiplier au théâtre (sotties, moralités notamment) les personnages populaires<sup>75</sup>, qui font entendre leurs plaintes, en partie parallèlement aux réunions des états. Ainsi du personnage de Peuple pensif dans la *Bergerie de Mieux que devant* (1485 ou 1486) et de la *Moralité de Pouvre Peuple* (vers 1492). Même après la guerre, le Peuple figuré par Chartier garde une valeur modélisante, comme l'a bien remarqué Estelle Doudet :

Non seulement le *Quadrilogue invectif* campe les trois états dans des attitudes reconnaissables et les dote d'un discours très puissant, mais la célébrité de ce texte pendant les décennies suivantes permet de le considérer comme un modèle des dramaturgies à venir. [...] soixante ans après, *La Moralité des Trois Estatz reformés par Raison* incarnera encore sur les planches les figures et les comportements dessinés par Chartier<sup>76</sup>.

Dans cette pièce, probablement élaborée à l'occasion des états généraux à Tours en 1484, Raison constate que le Monde est malheureux ; celui-ci affirme que ses trois enfants, Labour, Clergié et Chevalerie, négligent leurs devoirs envers lui. Labour réitère les plaintes émises dans le *Quadrilogue invectif* (mais, note E. Doudet, « le personnage théâtral préfère l'insolence comique à l'argumentation de son prédé-

---

chap. III et V. Louis XII réussira à diminuer la pression fiscale et gagnera aux États généraux de 1506 le surnom de « Père de son Peuple ».

<sup>75</sup> Sous diverses dénominations : Peuple, Commun, Chacun, Le Petit, le Tiers Fol, Labour, Plat Pays etc. J. Batany, art. cit., analyse les difficultés sémantiques inhérentes à ces désignations.

<sup>76</sup> C. Bouteille-Meister et E. Doudet, « Les états au théâtre (1430-1614) », dans *Les états : ordres, institutions et formes (France, 1302-1614)*, éd. M. Martin, Paris, Klincksieck, 2013, p. 98.

cesseur»<sup>77</sup>). Après avoir entendu les différents protagonistes, Raison conclut que Chevalerie a le plus méfait et entend réformer le gouvernement.

L'influence du *Quadrilogue* reste sensible bien sûr aussi dans le genre des débats. Le laboureur qui ouvre le *Débat du laboureur, du prestre et du gendarme* écrit par Robert Gaguin<sup>78</sup> en 1480 incrimine dès le premier vers le « Fier, inhumain et trop cruel gendarme », responsable de ses maux ; il égrène ses doléances sur quatre-vingts vers et termine sur une menace de révolte, (v. 77-78). Louis Thuasne note que « le rédacteur anonyme du cahier présenté en 1484, à Tours, au roi Charles VIII et à son Conseil, semble [s'être] inspiré » du *Débat* de Gaguin<sup>79</sup>.

Sous le règne de Louis XI puis dans le contexte de la Guerre Folle (1485-1488), le règne de Charles VII (ou plutôt l'après-1453) fait l'objet d'une idéalisation rétrospective. Dans la *Complainte des trois estaz de France de la mort du roy Charles*, composée par Simon Greban en 1461, les bergers pleurent le roi qui leur a permis de travailler en paix. Martial d'Auvergne pousse plus loin encore l'hyperbole encomiastique dans les *Vigiles de la mort de Charles VII* (entre 1477 et 1483). Dans une « leçon » qui emprunte pour partie les codes de la bergerie, Labour pleure « le bon temps » où le défunt roi avait rétabli paix, sécurité et prospérité<sup>80</sup>.

Alain Chartier s'inscrit dans une lignée de conseillers proches du pouvoir sensibles à la cause du peuple, témoignant de l'influence de la « pensée savante »<sup>81</sup> sur l'analyse (sinon la transformation) de la société. Son *Quadrilogue invectif* est remarquable en ce qu'il tient à la fois du débat, du sermon, du miroir du prince. Il faut sans doute le créditer d'avoir, l'un des premiers, donné de façon si véhémement la parole au peuple. Les textes littéraires, en particulier dramatiques, à défaut d'exercer un véritable contre-pouvoir, semblent chercher à

<sup>77</sup> *Ibid.*, p. 83-84.

<sup>78</sup> Texte dans *Roberti Gaguini Epistole et Orationes*, éd. cit., p. 350-365. Les trois personnages parlent successivement, sans vraiment échanger ; ils incarnent, remarque J. Batany (art. cit., p. 188), les franges inférieures des trois ordres.

<sup>79</sup> *Roberti Gaguini Epistole et Orationes*, éd. cit., p. 340.

<sup>80</sup> Ms. BnF fr. 5054, f° 44v-50. Plus loin, Pays enjoint aux princes de préserver la paix « pour le peuple qui de guerre est foulé, / Batu, pillé et souvent traveillié » (f° 254v).

<sup>81</sup> M. Hébert, *op. cit.*, p. 111.

promouvoir le peuple sur la scène publique et à faire entendre son opinion, son moi souffrant. Il y a là un terrain d'enquête passionnant sur l'expression des émotions populaires. Toutefois la médiation littéraire rend cette parole du peuple (parfois nettement thématifiée) ambivalente : il parle mais son discours reste sous contrôle. Ses plaintes dérangeant ou agacent certains personnages qui cherchent à le faire taire, ses maladresses font rire. La *Moralité à quatre personnages* (vers 1461) présente une scène ironique d'autocensure du Peuple approuvant sans bien les comprendre (comme s'en amuse Paris) Excellence et Science qui viennent, à grand renfort de latin, de développer le proverbe «il n'est pas bon tout dire» et de prôner la sobriété de paroles<sup>82</sup>. Plus radicalement, la *Moralité de Pauvre Peuple* est traversée par la difficulté du personnage éponyme à trouver une position langagière socialement acceptable ou, en termes rhétoriques, à maîtriser son *ethos*. Il se plaint de ses misères, dénonce les inégalités économiques, mais en dit trop et avec trop de naturel. Il s'attire les sarcasmes de Flatterie et Envie, les menaces de Plusieurs<sup>83</sup> ; même Bon Renom et Raison, pourtant solidaires de Pauvre Peuple, s'emploient à brider ses propos : «Tu as une meschant maniere / De parler trop a la volée»<sup>84</sup>. Cependant le décompte des vers prononcés par chaque personnage, dans la formule d'*explicit* de la pièce, fait apparaître la primauté discursive de Pauvre Peuple, qui a prononcé 518 vers sur 2390.

Reste que le personnage populaire, en tant que *vilain*, continue souvent de relever du registre comique. Son manque d'éducation en fait un naïf, témoin le Peuple dans la *Moralité à quatre personnages*. Certes le berger Thibaut prend sa revanche sur la vie par un simple et obstiné «Bee!» au dénouement de la *Farce de maistre Pathelin* (entre 1456 et 1469), mais on ne peut attribuer à son personnage une valeur militante. Le personnage de Rusticus /vilain dans le *Mystère de*

---

<sup>82</sup> *Deux moralités de la fin du Moyen Âge et du temps des guerres de Religion*, éd. J.-C. Aubailly et B. Roy, Genève, Droz, 1990, p. 31-36 (v. 140-205). On peut poursuivre l'analyse avec E. Doudet, «Statut et figures de la voix satirique dans le théâtre polémique français (xv<sup>e</sup>-xvi<sup>e</sup> siècles)», dans *Le théâtre polémique français, 1450-1550*, éd. M. Bouhaïk-Gironès, K. Lavéant et J. Koopmans, Rennes, PUR, 2008, p. 20.

<sup>83</sup> *Moralité de Pauvre Peuple*, éd. W. Helmich, dans *Philologica romanica Ehrard Lommatzsch gewidmet*, éd. M. Bambeck et H. H. Christmann, München, Wilhelm Fink Verlag, 1975, p. 145-243. Voir par exemple les v. 477, 485, 901-906. Pourtant Pauvre Peuple souligne sa retenue (autocensure) : «Mais je n'ay point dit qui ç'a fait» (v. 875) ; les coupables sont en effet masqués sous le personnage anonyme de Plusieurs.

<sup>84</sup> Bon Renom, v. 821-822 ; voir la tirade de Raison, v. 1398-1443.

*la Patience de Job* (entre 1448 et 1478) résume l'ambivalence de la figuration du peuple. Il est d'abord revendicateur : « Par le sang Dieu, nous deusson estre / Du monde le gouvernement »<sup>85</sup> ; mais son rêve de devenir « gentilhomme » et « chevalier » se heurte à une réalité brutale : il ne supporte pas les coups que Gason, dans une parodie d'adoubement, lui assène ! Il renonce et conclut qu'il faut bien que « Chascun exierce son mestier »<sup>86</sup>. La « patience » de Job est une leçon qui vaut surtout pour le peuple. . . Nombre de pièces prêchent la résignation, la patience, le respect de l'ordre social. Dans la *Moralité à quatre personnages*, Science prêche au Peuple, qui acquiesce, une « pascience » inspirée des Stoïciens et de Boèce<sup>87</sup>. Dans la *Moralité de Pouvre Peuple*, Raison fait revêtir à Pouvre Peuple le manteau de Patience et le coiffe du chaperon de Bonne Espérance<sup>88</sup> ; aussitôt Pouvre Peuple ne « demande plus rien », c'est à ce prix qu'Honneur lui fait bon accueil. Cela durera, tant bien que mal, jusqu'à la Révolution française. Le mouvement contestataire des « gilets jaunes », parti d'une mesure fiscale en novembre 2018, manifeste que la question de l'expression et de la représentation du peuple (mais quel peuple<sup>89</sup> ?) n'est toujours pas réglée.

Florence BOUCHET  
 Université de Toulouse  
 PLH (EA 4601)

---

<sup>85</sup> *La pacience de Job, mystère anonyme du XVI<sup>e</sup> siècle*, éd. A. Meiller, Paris, Klincksieck, 1971, v. 400-401.

<sup>86</sup> *Ibid.*, v. 1187.

<sup>87</sup> *Moralité à quatre personnages*, éd. cit., v. 540-740.

<sup>88</sup> *Moralité de Pouvre Peuple*, éd. cit., v. 1496-1587.

<sup>89</sup> Question épineuse depuis toujours : voir M. Hébert, *op. cit.*, chap. 6 ; Jacques Julliard, « Le peuple », dans *Les lieux de mémoire*, éd. P. Nora, Paris, Gallimard, « Quarto », 1997, vol. 2, p. 2359-2393 ; Gérard Noiriel, *Une histoire populaire de la France*, Marseille, Agone, 2018 ; Pierre Rosanvallon, *Le Peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, Gallimard, 1998 et *La Démocratie inachevée. Histoire de la souveraineté du peuple en France*, Paris, Gallimard, 2000.

Dans le *Quadrilogue invectif* d'Alain Chartier (1422), au pire moment de la guerre de Cent Ans, après le traité de Troyes (1420) qui déshérite le Dauphin, la France personnifiée apparaît en lambeaux : les lettres brodées sur son manteau sont « si separees, descharpies et desordonnees que pou s'en pouoit assembler qui portast profitable sentence ». Ces lettres illisibles disent la crise des signes et du sens, la perte de repères politiques et moraux qui laisse les esprits désemparés. Charles VII, qu'on surnommait par dérision le « roi de Bourges », sut pourtant durant son règne (1422-1461) restaurer sa légitimité et reconquérir les terres occupées par les Anglais, devenant finalement Charles « le Victorieux ». Quel miroir les lettres, des traités politiques aux fictions romanesques en passant par la poésie lyrique, ont-elles tendu à la société de ce temps ? Tel est l'objet de cet ouvrage qui entend faire le point sur le règne de Charles VII « le bien servi » pour mieux comprendre les interactions entre littérature, politique et société, à un moment troublé de l'histoire de la nation.